



Communauté de Communes Adour Madiran  
Val d'Adour Environnement  
**SPANC du Val d'Adour**

## CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

### RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNE DE VIDOUZE

<b>N° dossier : 7789</b> <b>Nom de l'utilisateur : HOLMES</b> <b>Prénom : Catherine</b> <b>Adresse de l'immeuble : 7 CAMI DE LACOUME</b> <b>Commune : VIDOUZE</b> <b>Section et n° parcelle(s) : G 0217</b> <b>Date de réalisation de l'assainissement : 2014</b>	<b>Propriétaire de l'immeuble :</b> <b>Nom du propriétaire : HOLMES</b> <b>Prénom : Catherine</b> <b>Adresse : 7 CAMI DE LACOUME</b> <b>65700 VIDOUZE</b>
---	---

Visite le : 26/07/2021 à

Présent : HOLMES CATHERINE / CARRERE  
SANDRINE (agent immobilier)

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT :			
Superficie de la parcelle :	30 000 m <sup>2</sup>	Pente du terrain :	Faible <5%
Alimentation en eau potable :	Publique	Nature du sol :	Argile
Présence d'un captage d'eau :	Sur le terrain : Oui Pour conso. humaine ? : Non	Sur terrain voisin : Non identifié	

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :				
Type	Nb occupants	Nb equiv. Habitants (EH)	Nb Chambres	Observations
En vente	1		4	Nb wc : 2 / Nb SdB : 2 / Nb cuisine : 1

COLLECTE DES EAUX USEES :
Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : NON
Destination des eaux pluviales : Fossé

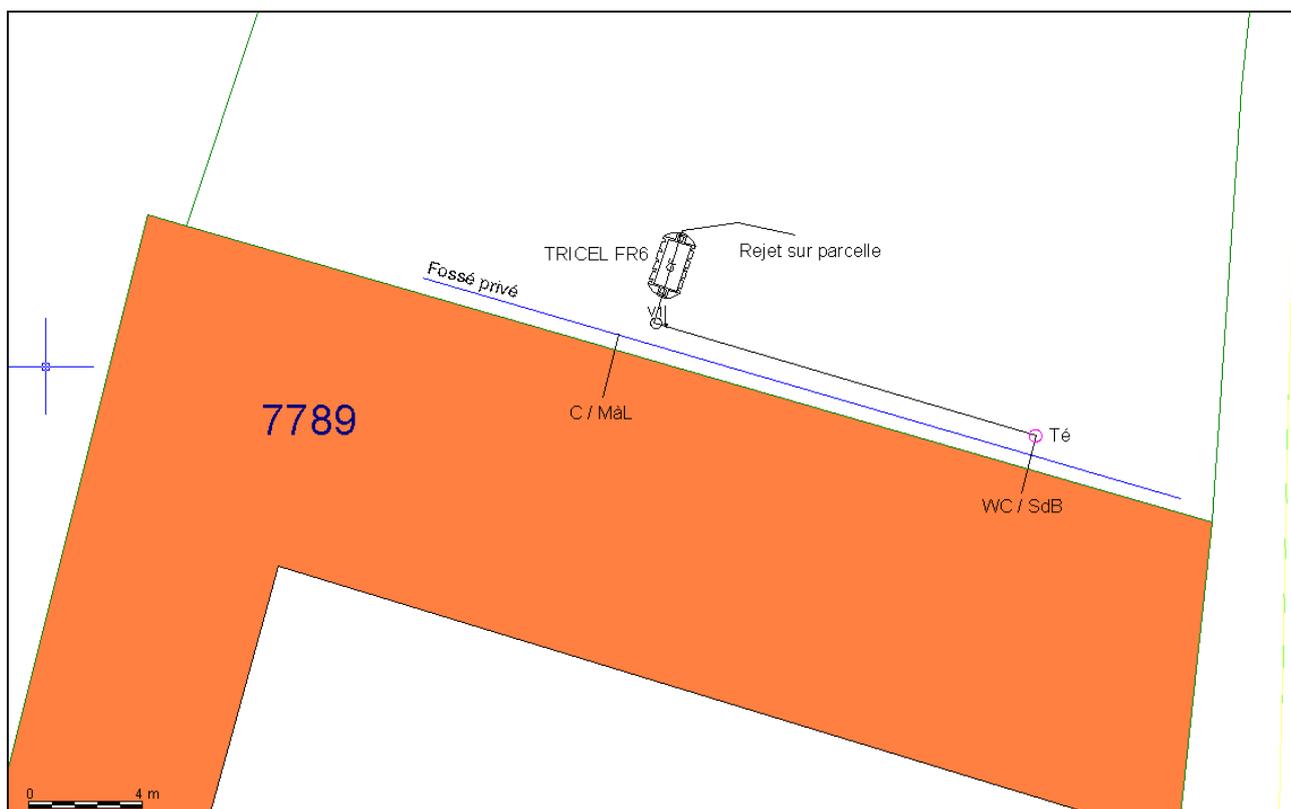
PRETRAITEMENT ET FILIERE DE TRAITEMENT :				EH : EQUIVALENT HABITANT R. : REGARD
Equipement(s) existant(s)	Accès	Dénomination commerciale	Eaux raccordées	Caractéristiques et dimensionnement
Microstation d'épuration	Oui	TRICEL FR 6/3000	Eaux vannes & Salle de bain	N° d'agrément : 2011-006 Titulaire : KMG Killarney Plastics Capacité de traitement (EQH) : 6 Date de vidange : Non

REJET DES EFFLUENTS :			
Vers le milieu superficiel :	Oui	Nature du rejet traité	Eaux vannes et Salle de bain
		Nature du rejet prétraité	Pas de rejet
		Nature du rejet brut	Eaux ménagères - cuisine & lave-linge
Dans le sous-sol :	Non	Nature du rejet traité	Pas de rejet
		Nature du rejet prétraité	Pas de rejet
		Nature du rejet brut	Pas de rejet
Exutoire :		Fossé et parcelle privé	

EVALUATION DU DISPOSITIF :		Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012	
INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX			
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution.	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous le délai prescrits par le SPANC sans pouvoir dépasser 4 ans ↳ <b>si vente</b> travaux dans un délai de 1 an		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme travaux obligatoires : (cas C) ↳ <b>si vente</b> travaux dans un délai de 1 an	Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <b>si vente</b> travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un <b>risque environnemental avéré</b> Installation non-conforme (cas b) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <b>si vente</b> travaux dans un délai de 1 an
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remonter la ventilation</li> <li>- Mise en place d'une ventilation primaire et secondaire</li> <li>- Mise en place d'un extracteur statique ou éolien</li> <li>- Raccorder les eaux usées provenant de la Machine à laver et de la cuisine au système en place</li> <li>- Déplacer le point de rejet des eaux traitées par la microstation vers un fossé</li> </ul>		
<i>Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés</i>			

### SCHEMA DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Plan et localisation de l'installation (Ech.:1/165):



SPANC du Val d'Adour

80 bis avenue Claude Chalin 65 500 VIC EN BIGORRE

Tel : 05 62 96 72 80 Mail : [spanc@va-environnement.fr](mailto:spanc@va-environnement.fr)

### Légende :

	Fosse Toutes Eaux
	Fosse septique
	Préfiltre
	Bac à Graisses
	Regard de visite/contrôle
	Ventilation Primaire et Secondaire

SdB = Salle de Bain
C = Cuisine
MàL = Machine à Laver
EM = Eaux Ménagères
EV = Eaux Vannes
CEP = Captage Eau Potable
PR = Pompe de relevage
EP = Eaux pluviales

### COMMENTAIRES :

**L'installation d'assainissement non collectif a été réhabilité en 2014 sans l'autorisation, ni le contrôle de bonne exécution des ouvrages par le SPANC du VAL d'ADOUR.**

**De plus, les eaux usées provenant de la cuisine et du lave-linge doivent être raccordées au système existant (mise en place d'une pompe de relevage).**

**Aussi le rejet des eaux traitées issues de la microstation d'épuration doit être canalisé vers un fossé suffisamment calibré pour supporter cette évacuation.**

**Pour toutes informations complémentaires le SPANC du Val d'Adour se tient à votre disposition.**

*Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation,  
est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 10 ans*

Fait à Vic-Bigorre, le 28/07/2021

**Le technicien, Yann BERTRAND**



**Le Président, Frédéric RE**

